



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 31572

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les préoccupations de L'AFPEE (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) et le déploiement du « coup de pouce CLE » et ses difficultés de financement. Cette association lutte pour obtenir, pour tout enfant, le droit à un parcours de réussite scolaire. Elle travaille sur la prévention de l'échec scolaire précoce, en particulier en agissant sur les difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP pendant le temps scolaire et hors temps scolaire. Le nombre d'enfants pris en charge est en croissance rapide. Les clubs de lecture et d'écriture mis en place pour l'accompagnement des enfants sont financés en partie par une subvention fixée en fonction des effectifs constatés en Coup de Pouce CLE dans les territoires prioritaires de la politique de la ville. Le montant de la subvention 2008 sera décidé par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances lors de son conseil d'administration en octobre. Aussi lui demande-t-il si le Gouvernement entend défendre ce programme et permettre à l'AFPEE de réaliser ses objectifs et soutenir les actions en faveur de l'égalité des chances à l'école, qui est la première notion mentionnée dans le code de l'éducation.

Texte de la réponse

L'acquisition dès le plus jeune âge des savoirs de base tels que la lecture participe à la politique de prévention de l'échec scolaire qui est une des priorités du Gouvernement. En raison du caractère expérimental et innovant de l'action de l'Association pour favoriser une école efficace (APFEE), le ministère chargé de la politique de la ville la soutient financièrement depuis 2003. Tant au niveau national, pour l'essaimage et l'accompagnement de son projet par les « ingénieurs coup de pouce clé », qu'au niveau local, pour la mise en oeuvre des actions de terrain des « clubs coup de pouce clé » présents dans près de 250 communes. L'engagement financier du ministère chargé de la politique de la ville est particulièrement important et en croissance constante : 300 000 ont été versés en 2005 et 941 000 en 2006. En 2007, l'APFEE comptait 34 salariés pour un budget global de 2 477 499 EUR, dont 1,4 million d'euros ont été versés par le ministère chargé de la politique de la ville et 528 000 EUR par le ministère de l'éducation nationale. Depuis 2008, l'ensemble des moyens de la DIV dédiés au programme de réussite éducative a été transféré à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), chargée de la gestion opérationnelle de ce programme. La demande de subvention déposée par l'APFEE a été examinée par le conseil d'administration de l'agence le 30 septembre 2008, qui a décidé d'allouer 1 500 000 EUR à l'association pour son action au niveau national. La politique de la ville a notamment pour mission l'impulsion de projets et le soutien d'expérimentations afin qu'ils soient repris et pérennisés par des politiques de droit commun. C'est pourquoi il est souhaitable que le travail de l'APFEE fasse l'objet d'une évaluation externe afin d'être pérennisé par d'autres sources de financement que celles de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). En ce qui concerne le niveau local, les « clubs coup de pouce clé » bénéficient du programme de réussite éducative. En 2007, ils ont été financés à hauteur de 6 millions d'euros par l'ACSE dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). La réussite éducative est un dispositif primordial pour la politique de la ville, parce qu'il participe à la politique de réduction des inégalités scolaires, sociales et sanitaires. Ce programme, pilier du plan de cohésion sociale, dit « plan Borloo », a

d'ailleurs été intégré aux CUCS qui couvrent une période allant jusqu'au 31 décembre 2009. Il sera poursuivi après évaluation. En effet, la nouvelle politique de la ville instaurée par le Président de la République est une politique « sur mesure », au profit des habitants des quartiers populaires. Cette nouvelle politique doit être efficiente, ciblée sur les besoins et évaluée scrupuleusement. Dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues », un volet éducatif fort a été construit afin de donner les moyens de réussir à tous les jeunes des quartiers populaires. En effet, le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville et le ministère de l'éducation nationale travaillent en étroite collaboration afin que tous les élèves du primaire de l'éducation prioritaire aient chaque soir accès à un accompagnement éducatif de deux heures. Tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale, peuvent ainsi bénéficier d'un soutien scolaire ou pratiquer une activité sportive, culturelle ou artistique. Ces nouvelles mesures viennent renforcer les dispositifs existants de la politique de la ville, tels que les équipes de réussite éducative. C'est dans ce nouveau contexte que l'APFEE et les « clubs coup de pouce clé » doivent inscrire leurs actions et les faire évoluer.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31572

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8314

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10256